



RCS : LIMOGES

Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00518

Numéro SIREN : 813 703 352

Nom ou dénomination : AAJC

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2017 sous le numéro de dépôt 2284

6

AAJC
Société par actions simplifiée au capital de 1 171 000 euros
Siège social : 12 rue de Grateloubé, 87590 SAINT JUST LE MARTEL
813 703 352 RCS LIMOGES

DECISION UNANIME DES ASSOCIÉS
Conformément aux dispositions des articles 25 des statuts

LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur Albert CLAUDÉ, propriétaire de 58 545 actions nominatives ordinaires
- Monsieur Arthur CLAUDÉ, propriétaire de 10 actions nominatives ordinaires
- Madame Judy CLAUDÉ, propriétaire de 58 545 actions nominatives ordinaires

Détenant ensemble 117 100 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée AAJC, désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société AAJC, conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce, et de l'article 25 des statuts, prévoyant la possibilité de prendre des décisions résultant du consentement de tous les associés exprimé dans un acte,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- la nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire, et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application de l'alinéa 3 de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir constaté :

- que la Société contrôle désormais, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, une autre société, la société par actions simplifiée SODILIM,
- qu'elle est par conséquent, tenue de désigner un Commissaire aux Comptes titulaire, et un Commissaire aux Comptes suppléant, la situation de contrôle étant effective à compter du 22 novembre 2016, et l'article 22 des statuts stipulant la nomination simultanée d'un commissaire aux comptes titulaire et suppléant, décide de nommer :

- la société CENTRE DE REVISION D'ETUDES ET DE GESTION (CREG), exploitant sous le nom EXCO CLERMONT-FERRAND, dont le siège est 9 avenue Léonard de Vinci, La Pardieu 63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,



➤ Monsieur Thierry POUYET, exerçant 9 avenue Léonard de Vinci, La Pardieu 63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, à compter de l'exercice en cours, soit pour l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2016 qui sera clos le 30 septembre 2017, exercice au cours duquel la situation de contrôle est intervenue, et ce jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

DEUXIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

*
* *

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social, et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à SAINT JUST LE MARTEL (87)

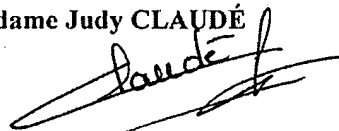
Le 31 mars 2017

*copie certifiée conforme,
Le Président.*

Monsieur Albert CLAUDÉ



Madame Judy CLAUDÉ



Monsieur Arthur CLAUDÉ

